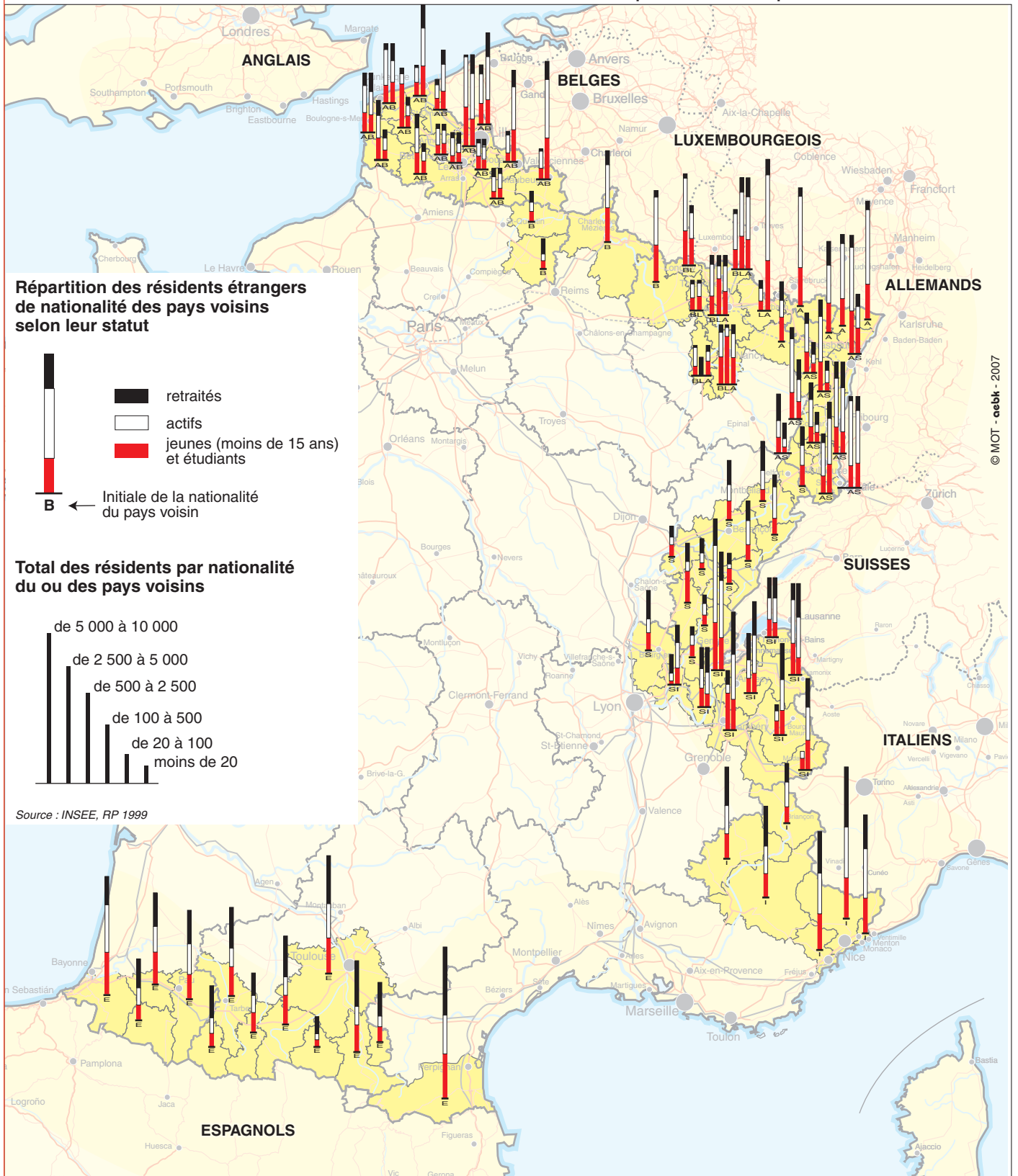
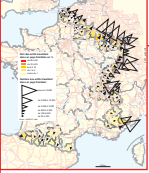


Les flux

Résidents étrangers de nationalité des pays voisins par zone d'emploi frontalière française



© MCT - cebk - 2007



Les flux

Taux d'actifs transfrontaliers par zone d'emploi frontalière française

Cette carte donne à voir le phénomène des travailleurs frontaliers en se concentrant sur les actifs frontaliers résidant côté français et sortants. Si elle est moins actualisée que la planche précédente car fondée sur les données du dernier recensement général de la population (1999), cette carte permet un éclairage intéressant croisant la part des actifs concernés par le travail frontalier dans des bassins de vie restreints (échelle fine de la zone d'emploi) et leur nombre en valeur absolue.

Par le découpage systématique de la bande frontalière française en zones d'emploi (la plus petite échelle permettant une lisibilité sur une carte à cette échelle), apparaissent surtout les fortes concentrations de travailleurs frontaliers, bien identifiées dans la planche précédente et à destination des grands pôles pourvoyeurs d'emploi de l'autre côté de la frontière qui captent 75% des effectifs des travailleurs frontaliers résidant en France : dans l'ordre décroissant le Luxembourg, le canton de Genève avec ses périphéries vaudoises, les cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne, la Principauté monégasque, les aires urbaines de Sarrebruck et Karlsruhe.

Le pouvoir de captation par ces pôles de la main d'œuvre résidant côté français est parfois très élevé : dans la zone d'emploi de Saint Louis, c'était près d'un actif sur deux qui était travailleur frontalier en 1999, 41% pour la zone d'emploi de Menton, 37% pour le Genevois français

et la zone d'emploi de Longwy, 35 % pour la zone d'emploi de Wissembourg... Il est intéressant de noter que si la carte avait pu être réalisée sur des données de 2005, ces taux auraient presque été partout supérieurs à ceux de 1999 à la faveur de la hausse quasi généralisée du travail frontalier, notamment à destination du Luxembourg (+ 62% de travailleurs frontaliers résidant en France supplémentaires), des cantons suisses romands (+ 25 %) et de la Belgique (+ 24%).

Si le découpage avait pu être encore plus fin que la zone d'emploi, on aurait pu constater que certains cantons ou communes envoient parfois plus de 75% de leur actifs travailler de l'autre côté de la frontière (notamment à proximité du Luxembourg, de Bâle et de Genève), ce qui ne peut que susciter l'interrogation sur l'état de dépendance économique extrême de ces territoires à l'égard des espaces européens voisins.

Ce lien étroit peut toutefois être rompu ou du moins fortement diminué du jour au lendemain en fonction de la conjoncture politique et économique frontalière, sans que la partie française puisse véritablement réagir, ce qui s'est passé notamment dans le sud de l'Alsace où la mutation récente de l'économie bâloise vers une économie de la connaissance et où bon nombre d'activités de production ont été délocalisées, a touché durement l'emploi du Sundgau et du pays de Saint Louis (le taux de chômage y est passé de 5% à 8,7% entre 2000 et 2005).